



La responsabilité sociétale des entreprises dans les petites et moyennes entreprises

La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale a édité cette publication ayant pour but de promouvoir une économie durable qui tient compte des préoccupations économiques, sociales, sociétales et écologiques.

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<http://economie.fgov.be>

tél. + 32 2 277 51 11

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 youtube.com/user/SPFEconomie

 linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)


Editeur responsable : Jean-Marc Delporte
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Dépôt légal : D/2016/2295/17

Table des matières

Introduction.....	3
1. La responsabilité sociétale des entreprises : quel intérêt pour une PME ?.....	4
2. La démarche RSE	6
3. La mise en œuvre	6
4. Témoignages.....	9
5. Les instruments.....	10
6. Autres références utiles	13

Le texte a été finalisé en septembre 2014.



« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Introduction

Le présent article ne vise pas à relater l'historique de la RSE ni à dresser l'inventaire de tous les instruments existants. Il s'entend plutôt comme un résumé succinct de ce qu'il y a lieu de comprendre par « RSE », de son utilité pour les PME, et des principaux instruments disponibles pour la mettre en œuvre. Il fait suite au colloque intitulé « La RSE dans les PME » organisé le 20 juin 2013 par le SPF Economie.

Les théories en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) reposent notamment sur le concept anglo-saxon des 3 « P » : People, Planet, Profit, en d'autres termes « les gens, la planète et le profit ». Il s'agit en quelque sorte d'une transposition des principes de développement durable à l'entreprise. Dans le cadre de la RSE, l'entreprise s'évaluera, non plus seulement sous l'angle économique (profit¹), mais également sous l'angle sociétal (people) et environnemental (planet). Elle pourra présenter ainsi un triple bilan.

La RSE n'est pas statique, et il est possible que son centre de gravité se déplace. Ainsi, si l'attention de la RSE a commencé par se concentrer sur des considérations sociales, elle s'est tournée ensuite dans les années 1980 vers l'environnement et se porte aujourd'hui davantage sur les droits de l'Homme et les conditions de production (ce qu'on appelle communément la chaîne de production).

Il existe différentes définitions de la responsabilité sociétale des entreprises, mais lors des discussions du cadre de référence fédéral belge pour la RSE d'avril 2006, la définition suivante a été retenue: « La responsabilité sociétale des entreprises est un processus permanent d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent de manière volontaire, systématique et cohérente des considérations d'ordre social, environnemental et économique dans la gestion globale de l'entreprise; à cet égard, la concertation avec les parties prenantes de l'entreprise fait partie intégrante du processus. »

Pour sa part, la Commission européenne, dans sa communication publiée en 2011, décrit la responsabilité sociétale des entreprises comme: « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ».

La RSE se rapporte dès lors aux démarches volontaires des entreprises, s'inscrivant dans une optique de développement durable, de cohésion sociale et de compétitivité et couvrant les activités sociales, sociétales, environnementales et économiques des entreprises. Elles s'appuient sur une palette d'outils - normes, standards, labels- qui permettent de mesurer la réalité de ces pratiques, leurs plus-values et d'en maximiser les effets tant pour l'entreprise que pour la société.

¹ Parfois l'expression *Prosperity* est employée

1. La responsabilité sociétale des entreprises : quel intérêt pour une PME ?

La RSE peut offrir différents avantages aux PME. Elle n'est pas un raccourci vers la réussite commerciale, mais un investissement qui peut porter ses fruits à long terme. Elle peut offrir des avantages, par exemple, par l'amélioration de la productivité, une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources, en termes de recrutement et de fidélisation du personnel, de motivation et de perfectionnement des employés, de fidélité de la clientèle et de réduction des dépenses. Des économies peuvent être réalisées par une moindre consommation d'énergie et d'eau, une réduction des déchets, la récupération des chutes de production et un meilleur usage des biens nécessaires à la fabrication. Mais il faut rappeler encore une fois que la RSE est plus vaste que le seul aspect environnemental, qui est souvent le plus facile à appréhender. Ainsi, la RSE peut devenir de plus en plus une source d'innovation et elle peut faciliter l'accès aux informations ainsi que leur partage. En gérant la RSE de façon plus stratégique et plus attentive, les entreprises peuvent mieux tirer parti de ces avantages. La RSE est liée à l'amélioration permanente et doit être considérée comme un élément du modèle moderne de la bonne gestion de l'entreprise.

Dans le monde de l'entreprise, les principaux risques rencontrés ne sont pas uniquement des risques économiques et financiers, mais aussi des risques sociaux, juridiques, environnementaux, et de réputation, c'est-à-dire un ensemble de risques « extra-financiers ». La bonne marche d'une entreprise implique donc leur identification précise, ainsi que la mise en place de politiques spécifiques visant à y répondre. La RSE constitue un excellent outil en la matière.

La RSE doit être vue comme un investissement à long terme, qui a un certain coût au départ, mais qui peut assurer des rentrées ultérieurement. En outre, elle est également un instrument de gestion de première importance. En effet, lorsqu'une PME décide, par exemple, de mieux gérer sa consommation d'électricité, et de prêter plus d'attention au bien-être de son personnel, il en découle des économies non négligeables, car sont ainsi réduits la facture d'électricité ou les risques d'absentéisme. En interne, la mise en place de systèmes de mesure de performance peut donner des indications fiables sur le ratio coût/bénéfice et aider à améliorer les processus de production et de gestion.

Les PME sont souvent sous-traitantes ou fournisseurs de grands groupes qui leur demandent de plus en plus d'intégrer des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans leur fonctionnement ou dans les chaînes de production de leurs produits. Il est ainsi fréquent qu'un grand groupe international demande à une PME sous-traitante de mettre en œuvre des mesures de respect du droit international du travail ou d'évitement du risque de corruption. D'autre part, le développement de l'intégration de clauses de RSE dans les marchés publics est un autre indicateur de cette tendance. La PME qui est en mesure de répondre à ces demandes dispose d'un avantage concurrentiel certain.

Néanmoins, dans sa mise en œuvre pratique, une démarche RSE est parfois perçue dans les PME comme difficile ou impossible. Parmi les obstacles avancés par des dirigeants:

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- la trop petite taille de leur entreprise ;
- le manque de budget ;
- le manque de temps ;
- pas ou très peu d'attente de leurs clients.

D'autres difficultés sont également avancées :

- difficulté de mesurer les bénéfices ;
- manque de compréhension de la RSE ;
- manque de référentiel connu ;
- manque d'informations précises sur le sujet.

Et on peut aussi ajouter que la mise en place d'une démarche RSE s'inscrit dans la durée, et est de l'ordre de 3 à 5 ans, et même parfois de 10 ans.

La compatibilité entre PME et RSE existe. Elle tient au format même des petites et moyennes entreprises et s'appuie sur plusieurs facteurs :

- le mode de gouvernance et de relations sociales au sein des PME ;
- la proximité avec l'ensemble des parties prenantes ;
- un ancrage territorial souvent fort ;
- une plus grande capacité d'adaptation due à une meilleure flexibilité et réactivité ;
- une nécessité d'innover et de faire les choses différemment pour exister et se développer ;
- un impact direct de leur action sur leur environnement naturel et humain.

Certains dirigeants de PME font remarquer que pour eux la RSE fait partie, naturellement, de leur « core business ». Dès le début des activités de leur PME, cette dimension avait été totalement prise en compte, et de ce fait, ils ne voyaient pas de nécessité à communiquer sur cet aspect particulier de leurs activités, mais communiquent par contre sur l'ensemble de leurs activités et produits, la dimension RSE y étant intégrée.

Le Baromètre de la responsabilité sociétale 2011 réalisée par Business & Society², avec le soutien du Service public de programmation Développement durable, dénombre 12 raisons qui poussent les entreprises à s'engager dans un processus de RSE. Les 5 raisons principales sont, par ordre décroissant, les suivantes :

- l'amélioration de la réputation ;
- la motivation du personnel ;
- le renforcement des relations avec les parties prenantes ;
- la contribution de la RSE à l'innovation des produits et services ;
- l'amélioration de la capacité à attirer et fidéliser les talents.

² www.businessandsociety.be/fr/Knowledge-center/

Les autres raisons sont les suivantes:

- contribution de la RSE à l'innovation des procédés et à l'organisation ;
- aide afin de répondre à la réglementation en vigueur ;
- réduction des risques ;
- avantage concurrentiel ;
- réduction des coûts ;
- accès plus aisé à de nouveaux marchés ;
- augmentation des résultats financiers.

Un peu plus de 500 entreprises ont répondu, en tout ou en partie au questionnaire. Tous les secteurs et tailles d'entreprise étaient représentés.

2. La démarche RSE

Schématiquement, l'entreprise commence par définir ses valeurs, sa vision, ses engagements et identifie les thématiques et les actions qu'elle compte mener. Elle commence la mise en œuvre par la consultation des parties prenantes (« stakeholders ») qu'elle estime les plus pertinentes. Elle met ensuite en place un plan d'action et des outils de mesure et d'évaluation de ses progrès et communique enfin ses résultats.

Au-delà des techniques et systèmes, et de manière plus fondamentale, l'ensemble de l'approche repose sur des notions de valeurs, de principes et de collaboration.

Différentes études montrent l'existence d'un lien entre la personnalité des dirigeant(e)s des entreprises (PME surtout) et la mise en pratique de la responsabilité sociétale. C'est souvent affaire de convictions personnelles, et dans ce type de structure PME, la détermination du ou des dirigeant(e)s de l'entreprise est une puissante force pour réaliser des actions, notamment par la marge de décision qu'ils/elles ont sur l'affectation des ressources financières et humaines de l'entreprise. Ce qui est constaté, c'est que plus un(e) dirigeant(e) de PME aura de connaissances sur la RSE et plus il/elle aura tendance à y engager son entreprise par des actions concrètes et des changements de comportement. Si les dirigeant(e)s d'une PME ne sont pas convaincus avant de mettre en place une approche RSE, elle est inutile.

Il reste que mettre en place une démarche RSE dans une PME n'est pas chose facile, et il faudra souvent faire appel à des conseils, des méthodes et des instruments pour réussir le projet.

3. La mise en œuvre

La mise en œuvre d'une démarche RSE en entreprise aborde généralement les grands thèmes suivants :

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- la gouvernance de l'organisation (prise de décisions et applications),
- le comportement citoyen de l'organisation (respect des lois et règlements, notamment en matière de fiscalité),
- les droits de l'Homme,
- les relations et conditions de travail,
- l'impact environnemental,
- la loyauté des pratiques (y inclus la non-participation à des systèmes de corruption),
- les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

Certaines PME choisissent de développer individuellement un instrument maison ou appliquent une méthode à laquelle elles se sont formées, d'autres font appel à un consultant dont la mission sera variable.

Mais la pratique a montré que l'apprentissage d'une méthode ou l'utilisation des outils dans le cadre d'un réseau de PME était plus efficace et plus efficiente.

Parmi les différents réseaux pour entreprises, deux réseaux sont plus spécifiquement dédiés à la RSE :

- **Kauri**³, qui est un point de rencontre multipartites pour la durabilité et qui rassemble une large gamme d'entreprises, dont des PME, des organisations de la société civile, des services publics, ainsi que d'autres associations. A l'occasion d'activités régulières ou en ligne, les membres peuvent partager leurs relations et leurs expertises pour avancer dans la RSE.
- **Business & Society**⁴, qui organise des sessions d'information et d'échange de pratiques, des cycles de formation, des académies d'été, un centre de connaissances en ligne et des flashes d'information afin de mettre en valeur les avancées de ses membres sur le chemin de la RSE.

La Fédération des chambres de commerce belges⁵, en collaboration avec les chambres membres, ont développé un programme sur la RSE :

- **le programme Quadrant**

Quadrant est une plateforme d'échange sur la RSE pour entrepreneurs et organisations organisée depuis 2008 par les chambres de commerce belges, avec une participation moyenne chaque année de 70 à 100 entrepreneurs. Ceci a conduit à la formation de 325 entrepreneurs précurseurs et à la mise en pratique de la RSE dans des secteurs très variés.

³ www.kauri.be/default.aspx

⁴ www.businessandsociety.be/fr

⁵ www.chambresbelges.be/fr/entreprendre-durablement_77.aspx

www.quadrantplatform.be/q/fr/home_417.aspx

Cette plateforme est à la fois :

- un réseau d'apprentissage par lequel les chambres de commerce appliquent la méthodologie des réseaux d'apprentissage Plato à la RSE ;
- un accompagnement par les chambres de commerce des entreprises qui souhaitent intégrer la durabilité dans leurs propres activités et stratégie ;
- une sensibilisation et un soutien à la formation en RSE.

Sans être spécifique à la RSE, mais pouvant inclure ce thème, citons :

➤ **le concept PLATO⁶**

Créés à l'origine en Belgique en 1988, les réseaux PLATO sont des réseaux d'accompagnement de dirigeants d'entreprises créés dans des zones géographiques délimitées. Ils visent le partage d'expériences et de méthodes entre dirigeants de PME-PMI et de cadres de grandes entreprises. La spécificité de la méthode PLATO réside dans un système de parrainage original : les cadres des grandes entreprises membres animent les séances de travail et de partage de méthodes. Le programme d'accompagnement PLATO porte sur un ensemble de thèmes définis. Ces réseaux se sont peu à peu étendus et sont présents actuellement dans plus de 15 pays européens.

Enfin, un instrument particulier permet aux PME de s'autoévaluer et de se positionner par rapport à la RSE, il s'agit de:

➤ **ROADmap⁷**

Le ROADmap est un parcours proposé par l'UNIZO (Unie van Zelfstandige Ondernemers) qui vise à aider spécifiquement les PME sur leur chemin vers une politique de développement durable. ROADmap est un acronyme pour : « Réflexion, Orientation et Action en Dialogue », et s'appuie sur des années d'expérience, les bonnes pratiques en entreprises et les sept thèmes principaux de la norme ISO 26000.

C'est un parcours d'autoévaluation gratuit prévu pour aider toute personne qui n'est pas familiarisée avec une culture de consultation ou avec les notions de « durabilité » ou « RSE ». De cette manière, un responsable de PME peut mieux comprendre les enjeux et les éléments à prendre en considération pour mettre en route une politique RSE.

Typiquement, le parcours consiste à mener des dialogues avec les parties prenantes et à les structurer dans l'outil en ligne qui proposera en retour des points d'action. Les 3 phases principales sont :

⁶ http://www.chambresbelges.be/fr/entreprendre--l'international/projets_329.aspx?searchtext=plato
http://www.ccih.be/evenements/ev_form_plato.asp
http://www.belgischekamers.be/nl/internationaal-ondernemen/projecten_27.aspx?searchtext=plato
<http://www.plato.be>

⁷ www.unizo.be/roadmap/index.jsp

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

- la réflexion,
- l'orientation
- l'action.

Des manuels d'aide et des fiches, des formations ainsi qu'un helpdesk sont prévus pour aider les entreprises dans leurs parcours.

4. Témoignages

Pour conclure cette première partie, la parole est donnée ici à deux responsables de PME qui ont mis en place une démarche RSE.

Ivo Bols, Zaakvoerder, IRISOFT SOLUTIONS (traduit du néerlandais)

« Le projet RSE dans notre entreprise nous a fait prendre conscience, mes collaborateurs et moi-même, qu'il s'agissait de beaucoup plus que de la protection de l'environnement. La relation sociale avec toutes les parties prenantes (stakeholders), de même que le cadre direct et le voisinage de l'entreprise sont des aspects importants. Le projet a surtout apporté à notre entreprise un changement d'attitude dans une manière plus tranquille et plus naturelle de faire des affaires.

Ceci a un impact sur notre politique d'achat, aussi bien pour nos biens commerciaux (biens que nous vendons nous-mêmes) que pour nos fournitures (pour la cafeteria, pour l'équipement de bureau) et sur notre manière de faire des affaires. Les projets qui nous sont commandés et les clients que nous choisissons sont consciemment examinés dans le cadre de l'entreprenariat durable.

Globalement, nous osons nous poser la question : de quelle manière pouvons-nous faire des affaires (aussi bien à l'achat qu'à la vente) d'une manière plus durable et ceci aussi bien au niveau micro que macro. Ainsi nos collaborateurs, clients, fournisseurs, voisins et autres relations se trouvent mieux avec cette manière de faire des affaires, mais nous apportons également en tant que collègues et entreprise notre pierre à l'édifice en contribuant à une société meilleure à long terme.

La RSE signifie une invitation forte à faire des affaires de manière éthique et à promouvoir cela activement chez tous les partenaires commerciaux et les autres parties intéressées.

La RSE nous a aussi apporté une manière créative de faire des affaires, ainsi que des solutions inattendues qui ont été rendues possibles par la manière de penser et la méthodologie RSE. Une stratégie dans un contexte social plus large. En tant qu'entreprise IT prestataire de service, c'est un exercice que de donner une forme au concept de RSE.

Cet exercice a apporté des stratégies créatives. Justement parce que les stratégies ont parfois été créatives, nous avons découvert que le cadre légal dans lequel nous fonctionnons en tant qu'entreprise, n'est pas toujours adapté.

Essayez de « vendre » au contrôleur un « projet de voiture partagée » alors qu'il veut à tout prix attribuer un avantage en nature à un collaborateur, et essayez aussi de lui expliquer qu'en tant que responsable de l'entreprise vous n'avez pas de voiture personnelle. Ces défis constituent justement une possibilité pour le législateur de créer un cadre qui rend possible une manière créative de faire de la RSE.

David Jesus de Sousa, Marketing manager, NEWTREE Gourmet Chocolate Bars & Gifts

« La société NEWTREE a été créée en 2001 en puisant son inspiration dans la nature. Le concept de NEWTREE : une invitation à savourer la vie autour de produits qui sont à la fois délicieux, améliorés au niveau de la nutrition et qui respectent notre planète.

Le « CSR » a toujours fait partie de la vie de la société. Cela a commencé par des petits gestes au quotidien, et cela s'est étendu au fil des années vers une vraie politique de responsabilité sociétale. Nous avons commencé par des habitudes à prendre dans nos bureaux en tant qu'employés, nous avons remplacé les voitures de société par des voitures hybrides ou à faible consommation, changé de fournisseur d'électricité, etc.

Dix ans plus tard, NEWTREE est devenu un acteur majeur dans le CSR en Belgique. Nos produits sont maintenant biologiques et certifiés Fairtrade. NEWTREE est l'une des premières sociétés en Belgique à compenser à 100 % les émissions de CO₂ de toute son activité et de ses produits. Nous participons à la protection de la forêt amazonienne dans le Nord de l'Equateur en soutenant le projet Frontières de Vie. Nous n'avons pas hésité à revoir toutes nos recettes de produits pour garder une vraie cohérence par rapport à notre engagement et notre volonté d'être acteur dans la société. Nous avons dû faire face à de grands obstacles en tant que PME, mais à force de travail nous avons pu les surmonter et collaborer avec nos partenaires pour pouvoir réaliser nos projets.

Être un acteur actif dans la protection de notre planète est simplement dans les valeurs de la marque et des personnes qui participent au développement de la société. »

5. Les instruments

La mise en place et la poursuite d'une démarche ou politique RSE par les entreprises étant volontaire, il existe différentes manières de procéder.

Les codes et normes internationales plus spécifiquement dédiés à la RSE sont les suivants :

(la liste n'est pas exhaustive, et est donnée à titre informatif)

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales⁸.

Ces principes ont été adoptés par 46 pays, membres et non-membres de l'OCDE, qui se sont engagés à promouvoir et à encourager une conduite responsable de leurs entreprises. Les principes directeurs concernent toutes les entreprises des pays signataires, quelles que soient leurs activités, qu'elles les exercent sur leur territoire national ou ailleurs dans le monde, et quelle que soit leur taille (y compris les PME). Les Principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent à leurs entreprises afin de favoriser une conduite raisonnable dans différents domaines : relations professionnelles, droits de l'Homme, environnement, fiscalité, publication d'informations, lutte contre la corruption, intérêts des consommateurs, science et technologie, concurrence. Les principes directeurs constituent l'instrument le plus complet de responsabilité des entreprises élaborés par les gouvernements. Les droits de l'Homme y occupent une place importante et font l'objet d'un chapitre distinct. En outre, l'accent a récemment été mis sur la responsabilité de l'entreprise dans sa chaîne d'approvisionnement.

Un « Point de contact national⁹ » a été institué dans chaque pays afin d'encourager la collaboration en la matière entre les pays de l'OCDE et de traiter des cas concrets d'entreprises qui lui sont soumis. Jusqu'à présent, ces Principes directeurs constituent le seul instrument international doté d'un mécanisme de suivi.

La norme ISO 26000¹⁰

Elle a été publiée en novembre 2010 par l'International Organization for Standardization-ISO (Organisation internationale de normalisation).

La norme contient des lignes directrices et non des exigences et ne se prête donc pas à la certification, contrairement à d'autres normes très connues de l'ISO.

Elle permet en revanche de clarifier la notion de responsabilité sociétale, d'aider les entreprises et les organisations à traduire les principes en actes concrets et de faire connaître les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociétale dans le monde entier.

Elle vise les organisations de tous types quelle que soit leur activité, leur taille ou leur localisation. Le manuel de la norme est vendu à un prix modique.

ISO 26000 aborde 7 questions centrales :

- la gouvernance de l'organisation ;
- les droits de l'Homme ;
- les relations et les conditions de travail ;
- l'environnement ;

⁸ www.oecd-guidelines.fgov.be

⁹ [Lien du Point de contact national belge : www.oecd-guidelines.fgov.be](http://www.oecd-guidelines.fgov.be)

¹⁰ www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm

- la loyauté des pratiques ;
- les questions relatives aux consommateurs ;
- les communautés ;
- le développement local.

Global Compact¹¹

Global Compact ou Pacte mondial est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux conditions de travail, et à la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial n'est pas une norme ni une certification. Ciblant essentiellement le monde de l'entreprise, la signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de cette dernière. Les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Pacte mondial et doivent remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elles ont réalisés.

Divers outils ont été élaborés pour aider les entreprises dans leurs décisions.

AA 1000¹²

L'AA 1000 Standard Assurance, développé en 2008/2009 par la société de conseil AccountAbility est une norme spécifiquement conçue pour organiser et mettre en place un reporting extra-financier sur le développement durable. Elle est surtout utilisée par des grandes entreprises. Elle a pour caractéristiques principales :

- la prise en compte de la notion de performance dans le domaine du développement durable ;
- l'évaluation de la sensibilité de l'entreprise aux attentes des parties prenantes ;
- la mesure de la capacité de l'entreprise à se fixer des objectifs, à mettre en œuvre des politiques dans ce sens, et à anticiper les contraintes futures auxquelles sera confrontée l'entreprise ;
- la compatibilité avec GRI.

Global Reporting Initiative (GRI)¹³

La Global Reporting Initiative est une organisation qui, depuis 1997, propose aux entreprises des lignes directrices en matière de rapportage. Communément connues sous le nom de GRI, elles sont devenues un des modèles internationaux de référence en matière de reporting. Ces lignes directrices permettent de rendre compte des performances économiques, environnementales, sociétales et sociales d'une organisation. Modèle standard, elles permettent de comparer les entreprises d'un même secteur d'activités entre elles. Le GRI pro-

¹¹ www.unglobalcompact.org/Languages/french/index.html

¹² www.accountability.org/standards/index.html

¹³ www.globalreporting.org/languages/French/Pages/default.aspx

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

pose un référentiel de 49 indicateurs de base qui permet de mesurer l'avancement des programmes de développement durable des entreprises.

Les domaines couverts sont :

- l'économie,
- l'environnement,
- les droits de l'Homme,
- les relations sociales et le travail décent,
- la responsabilité vis-à-vis des produits,
- la société.

6. Autres références utiles

MVO-Vlaanderen¹⁴

Est un centre de connaissance, d'évaluation, de méthodologie et d'aide sur la RSE. Des entreprises pionnières sont mise en avant, des outils d'évaluation, des experts et des instruments sont présentés.

Région wallonne / site Responsabilité Sociétale des Entreprises¹⁵

Ce site permet aux entreprises de mieux appréhender les avantages de ce concept et de s'y inscrire.

UWE Union wallonne des entreprises¹⁶

L'UWE invite ses membres à mesurer leurs performances économiques, environnementales et sociétales.

Commission européenne / DG Entreprises et industrie¹⁷

La DG Entreprise et Industrie a pour objectif de créer des conditions permettant aux entreprises européennes de prospérer, afin de les aider à maximiser leur contribution au développement durable.

Business & Human Rights Resource Centre¹⁸

Le Business & Human Rights Resource Centre (Centre de Ressources sur les entreprises & les droits de l'Homme) est la seule organisation à but non lucratif qui attire l'attention sur les

¹⁴ <http://www.mvovlaanderen.be/>

¹⁵ <http://rse.wallonie.be/apps/spip/>

¹⁶ <http://www.uwe.be/uwe/developpement-durable/un-outil-a-votre-disposition>

¹⁷ http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sustainable-business/index_fr.htm

¹⁸ www.business-humanrights.org/

impacts en matière de droits de l'Homme (positifs et négatifs) de plus de 5 100 entreprises actives dans plus de 180 pays. Le site Internet a la confiance des hommes d'affaires, des avocats, des gouvernements, des investisseurs et des Nations unies. Le Centre de ressources montre la réalité dans un domaine trop souvent dominé par la rhétorique et aide à la protection des personnes et des communautés vulnérables contre les abus. Il fournit aussi du matériel didactique et des exemples de bonne pratique.





Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
<http://economie.fgov.be>